

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201881-20241211-202445D2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2024

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROCHE

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présent : 8

Votants : 8

L'an deux mil vingt quatre

Le 11 décembre à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de la commune de Roche

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la mairie, sous la Présidence de Mme MASSON Christelle, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 03 décembre 2024

Présents : Mme Christelle MASSON, Maire, Mme Vanessa ZIEGLER-DESTOUR, adjointe, Mr Laurent GRIOT adjoint, Mr Jean-Yves BESSEY, Mme Annick MAISSE, Mr Frédéric GRANDPIERRE, Mr Jérôme VRAY, Mr Jean-Baptiste WILLAUME conseillers municipaux.

Excusée : Mme Cindy TISSIER,

Secrétaire de séance : Mr Jérôme VRAY

Objet : Convention participation financière CMS (Centre Médico-scolaire) de Feurs 2025-2026

Madame le Maire explique que la commune de Roche est rattachée au centre médico-scolaire centralisé de Feurs pour le traitement des dossiers des élèves.

Le CMS demande la signature d'une convention annuelle comprenant une participation financière des communes aux frais de fonctionnement du CMS calculés par année scolaire et répartis entre toutes les communes rattachées au centre médico-scolaire centralisé de Feurs et ayant conventionnées avec la Ville de Feurs.

Les frais de fonctionnement (calculés sur l'année civile n-1) seront répartis au prorata du nombre d'élèves scolarisés par commune.

Après en avoir délibéré le conseil 6 voix pour et 2 contre décide :

- D'approuver la convention et d'autoriser Mme le Maire à la signer

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

CERTIFIE CONFORME

Fait à ROCHE, le 11 décembre 2024

Le Maire

Christelle MASSON

Le Secrétaire de séance

Jérôme VRAY



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jérôme Vray', written over a faint horizontal line.